



Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Quel printemps ! Que d'eau, que d'eau !!!

Quand nous nous souhaitons une bonne année, nous pensons toujours au meilleur, sincèrement, en se voilant un peu la face, en oubliant volontairement le destin, les aléas de la vie, du climat aussi.

2016 nous rappelle à l'ordre, nous éloigne d'une poésie douce et sucrée afin de nous remettre dans nos bottes et regarder les choses en face !

Même si Pasteur écrivait qu'il faut beaucoup d'eau pour faire du bon vin, il pensait plus certainement à l'hygiène qu'à la bénédiction du ciel !

Dans ce calendrier pluvieux, propice au développement des maladies de la vigne, nous sommes heureux de constater que les avertissements de nos services techniques ont été extrêmement utiles quant aux précautions à prendre dès le débourrement et le sont toujours aujourd'hui.

Anticipation, vigilance, surveillance, réactivité sont les maîtres mots de cette année.

Les carences et la redynamisation du vignoble après les douloureuses gelées de printemps, la grêle, suivies aujourd'hui par des attaques de mildiou, peuvent être corrigées par l'apport d'oligo-éléments.

N'oublions pas non plus la prévention contre la pourriture grise qui sera fondamentale cette année afin de nous aider à garantir une récolte de qualité.

Nos services techniques sont à votre écoute !!!

Je souhaite vivement que ces quelques mots arriveront chez vous sous un soleil réconciliateur et bénéfique pour nos vignes, nos raisins et notre moral.

En attendant, après une campagne éprouvante, je vous souhaite un repos estival récupérateur en espérant que notre champagne ait à nouveau une bonne étoile dans les mois à venir.

Très cordialement,

Luc DEROUILLAT - Président

SOMMAIRE



Actualités en Bref pages 2 à 4

Les écorces page 5



La Vigne pages 6 à 10



Flash Appro page 11



Le Vin pages 12-13



La Pastorale page 14

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 10 JUIN 2016

Nos statuts font que nous devons tenir des assemblées de section pour rendre compte de la gestion de la coopérative lors de l'exercice écoulé.

Ce sont toujours des moments intenses d'échange et de communication avec les adhérents que nous avons plaisir à rencontrer et qui se terminent toujours dans une ambiance sympathique.

Ainsi, le Président, accompagné des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, anime les débats, apporte les réponses aux questions posées et fixe les grandes lignes d'orientation pour l'avenir de la coopérative.

Chacune des neuf assemblées de section élit trois délégués pour la représenter lors des votes des résolutions proposées par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le vendredi 10 juin au siège de la coopérative.



A l'issue de l'Assemblée Plénière, l'assistance présente a pu entendre Madame Maud Fontenoy sur le thème "La confiance en soi, un sésame pour la réussite".

Ce fut un moment intense, emprunt d'émotion et de réalisme quand cette grande navigatrice nous a narré ses différents exploits seule au milieu des océans, affrontant les éléments dans des conditions extrêmes, au péril de sa vie.

Elle a su emmener le public quand elle a dit que les agriculteurs, donc les viticulteurs, étaient les premiers écologistes soucieux de préserver le territoire pour l'avenir.



EXTRAIT

DU RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au travers des différents rapports qui vous ont été portés à connaissance, vous avez pu constater que la coopérative est entre de bonnes mains !

Nous avons pour habitude de dire que la CSGV est l'ombre du vigneron et une fois encore, cela se confirme.

Avec un chiffre d'affaires de 52,240 Millions d'euros et un résultat net de 1,400 Million d'euros, nous pouvons nous satisfaire des actions menées tout au long de cet exercice. Vous avez pu aussi remarquer que le compte consolidé de notre Union Économique est lui aussi tout à fait honorable, avec un chiffre d'affaires de 83,385 Millions d'euros et un résultat net de 1,675 Million d'euros, soit 1,535 Million net part du groupe.

Je tiens ici à remercier le travail efficace de tout le personnel de la CSGV et de ses filiales. Merci à vous toutes et à vous tous.

Chacun le sait, c'est la somme du travail de tous, des contacts pris sur le terrain, de l'accueil dans les magasins, de l'écoute et du service à l'adhérent qui paient ! Seul, on ne peut pas tout faire ; ensemble, dans un esprit de cohésion, c'est tout autre chose.

Pour cela, il faut de la motivation, un travail d'équipe et aussi un management de haute volée ; je vous réitère à toutes et à tous mes remerciements et mes félicitations.

Si nous faisons un métier ancestral, celui de cultiver la vigne, nous sommes dans l'obligation de suivre les évolutions de la société.

La communication ultra rapide, le numérique, l'internet, tout va très vite aujourd'hui et cela en opposition avec notre métier de base car la vigne, elle, suit le rythme de la nature.

En cela, nous devons sans cesse nous adapter.

Aujourd'hui, les jeunes générations prennent le pouvoir dans les exploitations. Nous en sommes fiers. C'est la continuité du travail accompli par les générations précédentes au prix de dur labeur qui perdure et c'est tant mieux.

Nous avons un devoir auprès de ces jeunes qui s'engagent, celui de les soutenir et de les encourager dans leurs actions.

La Champagne a de grands projets avec Champagne 2030.

L'échéance semble encore lointaine mais les années défilent à grande vitesse alors ne nous laissons pas surprendre et anticipons dès à présent.

Notre champagne reste encore le fleuron des vins effervescents. Malgré cela, ATTENTION à ce que notre pépite ne soit pas noyée dans le monde des effervescents et que son éclat ne se ternisse et disparaisse dans des univers frémissements, bouillonnants d'où l'on ne ferait plus la différence entre les origines, les règles de production, les raisons d'être d'un produit haut de gamme original.

Je pose ces questions :

L'image du champagne, de nos champagnes, aussi diverse que variée n'est-elle pas à l'origine d'un produit qui paraît quelque fois trop complexe pour le consommateur lambda ?

Qualité oui bien sûr, évidemment, toujours plus, toujours leader, il faut que le champagne reste le cheval qui tire le char des effervescents du monde !

Mais, est ce qu'il ne faut pas aussi admettre qu'il faudrait disposer de volumes pour donner de l'assise à l'autre image du champagne dans les linéaires, chez les cavistes, dans les restaurants pour que LE CHAMPAGNE reste visible et vivant ?

Si, à la lecture des statistiques, nous pouvons nous satisfaire des ventes que nous avons réalisées ainsi que du chiffre d'affaires de la Champagne, nous devons rester sur nos gardes, ne pas nous faire éblouir par ce miroir aux alouettes qui nous emmène inlassablement vers le spectre de la facilité car, plus nous avançons, plus nous voyons les équilibres champenois se rompre. Il est grand temps de réagir et pour cela, nos instances politiques doivent défendre le vignoble et ses intérêts.

Oui la CHAMPAGNE reste un fleuron du monde des effervescents et ce n'est pas notre regretté Pierre Cheval, dont je salue l'action et la persévérance, qui nous a légué ce merveilleux dossier de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui me contredirait.

Aujourd'hui, la Champagne a ce nouvel atout dans son jeu, ne le gaspillons pas.

Développons nos actions de l'œnotourisme ; la Champagne est belle avec ses caves, ses cotéaux et ses maisons, nous avons de quoi séduire nos clients, ne le gâchons pas. Allez, on avance, on y croit !

Les mentalités changent petit à petit, c'est aussi un devoir sociétal que nous avons de préserver la planète que nous empruntons à nos enfants.

Si la COP21 a recentré le débat en sortant avec de bonnes intentions, les vignerons champenois sont déjà passés à l'action et la CSGV n'a pas été en reste puisque notre service technique vous sélectionne depuis des années les bonnes semences pour l'enherbement de vos parcelles. Mais c'est aussi un centre de recherches pour vous apporter des méthodes alternatives au tout chimique.

Il faut vivre avec son temps, ne jetons pas la pierre !

Investissons et analysons HONNÊTEMENT !

Un peu d'histoire...

Nos grand-parents faisaient de petites récoltes, à cause du climat, des sélections de plants, du matériel, des moyens de lutte contre les maladies.

Nos parents ont développé les outils de production, les tracteurs sont arrivés, les industriels ont mis à disposition des produits souvent très puissants pour la faune et la flore mais il fallait bien produire, il fallait vivre et on s'adapte à son époque !

Aujourd'hui, nous connaissons le cycle végétatif des plantes, le génome de la vigne ; les industriels connaissent aussi les contraintes environnementales et nous proposent des solutions plus propres, plus saines pour l'environnement et l'utilisateur.

Chaque chose en son temps. Nous sommes tous conscients de la situation, les avancées dans les domaines des produits de protection des plantes, des engrais apportent des solutions plus propres et nous sommes les premiers à les mettre à disposition de nos adhérents.

Que celui qui ne cultive rien, se rende compte qu'il y a aussi des milliards d'individus à nourrir ; donnons un peu de temps au temps, adaptons nous sans cesse afin d'avoir des solutions propres, saines et honnêtes pour répondre aux demandes du monde et afin de garantir la paix du monde !

PROTÉGEONS NOTRE PATRIMOINE !

Dès cette année, nous vous avons sélectionné l'ECOCEP pour votre désherbage mécanique. Vous êtes déjà très nombreux à avoir adopté ce matériel novateur, respectueux de l'environnement puisque faible consommateur de puissance hydraulique.

Reconnaissons que trop de réglementation tue la réglementation et décourage les intervenants. Nous entendons régulièrement nos politiques nous inciter à devenir compétitifs mais comment y arriver quand on voit la différence de traitement avec nos pays voisins. Nous sommes confrontés à une véritable distorsion de concurrence.

Avec notre Union inter-régionale AREA, nous avons mené une enquête des différentes contraintes appliquées chez nos voisins et en France.

Nous sommes véritablement les champions.

Bien sûr, nous nous engageons vers une viticulture plus propre et plus respectueuse de son environnement et de la santé

Des progrès sont déjà activés, regardez autour de vous (enherbement, qualité de pulvérisation, contrôle des pulvérisateurs, travail du sol, réduction de doses, méthodes alternatives, VSD, VDC, HVE, outils d'aide à la décision, modélisation, collecte des EVPP, etc...). Nous vivons un comportement des viticulteurs en pleine mutation ; ces avancées ne peuvent s'inscrire que sur du moyen, long terme et la CSGV est là pour vous accompagner.

Si la profession a son lot de contraintes, la CSGV n'est pas épargnée.

Lors de ces dernières années, nous avons reçu l'obligation de mettre notre magasin principal, à Epernay, aux normes.

Ce site est un véritable puzzle qui a vu sa première pierre posée en 1970. Au fil des années, nous avons pu agrandir cette entité.

Suite à la mise en demeure de l'administration et après des heures de travail en collaboration avec notre maître d'œuvre, avec le bureau de contrôle Dekra et le cabinet Gellot-Viot, nous avons présenté le fruit de notre réflexion à notre Administration. Afin de sécuriser le site et les populations alentours, nous avons entamé une tranche de travaux conséquente pour améliorer la sécurité du bâtiment.

Les autres investissements concernent :

- Matériel et Outillage : 240.000 € avec :
 - * le remplacement de notre centrale de détection incendie pour les cellules phytos ; des échelles d'accumulation ;
 - * un chargeur semi-automatique de bac à glace pour le dégorgeement 6.
- Sur le Parc Roulant : 780.000 €
 - * camions et remorques
 - * chariots élévateurs
 - * matériels viticoles
 - * véhicules légers
- Matériel de Bureau et Informatique : 200.000€
 - * Sécurité : 85.000 €, l'ensemble de nos sites sont maintenant sous vidéo-surveillance 24h/24.
 - * Le Service Champagnisation : 244.000 €
 - * Bâtiments :
 - * A Bar-sur-Seine, nous avons souhaité rendre nos magasins de l'Aube encore plus autonomes en leur allouant une plate-forme de stockage de 1797 m².
 - * à Avize, nous avons également revisité l'ensemble du magasin en lui octroyant des volumes de stockage spécifiques pour :
 - ▀ les bouchons avec une cellule thermo et hydro régulée
 - ▀ la présentation du matériel de vinification
 - ▀ les produits sensibles à la poussière
 - ▀ les produits foliaires et de bio-contrôle
 - ▀ puis nous avons construit un espace de stockage des engrais avec un ensemble d'échelles d'accumulation et un pour les matières sèches.

Des travaux qui furent longs et difficiles à vivre pour notre équipe qui a géré cette période de manière admirable en combinant travaux et continuité de l'exploitation. Ce sont là les principaux postes d'investissement que nous avons engagés pour que votre coopérative puisse avoir un outil de qualité et un bon niveau de performance. Chaque jour, la CSGV se remet en question pour améliorer le service rendu à ses adhérents et pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Au milieu de cet océan du vignoble champenois, la CSGV est omniprésente à vos côtés, dans vos vignes, dans vos chais, dans vos projets, dans vos initiatives.

La CSGV est votre plus fidèle compagnon de route.

Indiquez-nous le cap, nous ferons tout pour vous amener à bon port

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE DU VENDREDI 10 JUIN 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'ASSEMBLEE PLENIERE :

Après avoir entendu la présentation des comptes et le rapport du conseil d'administration sur la marche de la coopérative pendant l'exercice, les rapports des commissaires aux comptes, approuve les différents comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans les rapports.

Après avoir entendu le rapport d'activité, la présentation des comptes et le rapport du conseil d'administration sur la marche du groupe consolidé CSGV pendant l'exercice, les rapports des commissaires aux comptes, approuve les différents comptes et le bilan consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans les rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

Constate que le capital social souscrit au 31 décembre 2015 s'élève à 7 342 573 € contre 6 915 323 € au 31 décembre 2014, soit une augmentation de 427 250€ qui s'explique par :

Souscriptions de l'exercice	5 320 €
Remboursements et annulations de l'exercice.....	40 184 €
Capitalisation des ristournes 2014, conformément aux résolutions de l'AGO du 12 juin 2015.....	462 114 €

TROISIEME à ONZIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE PLENIERE (3ème Résolution) :

approuve les comptes dans leur ensemble soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, constate que l'excédent de l'exercice se monte à 1 400 154.94 €, dont 415 000 € d'excédents relatifs aux opérations réalisées avec les tiers en dérogation à l'exclusivisme.

L'ASSEMBLEE PLENIERE :

décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2015 de la façon suivante :

Dotation au report à nouveau déficitaire et aux réserves obligatoires (4ème Résolution) : Conformément à l'article 48 alinéa 2 des statuts, les sommes affectées à la réserve légale étant, à ce jour, inférieures au montant du capital social, soit 4 119 000 € pour un capital de 7 342 573 € au 31 décembre 2015, en conformité avec la troisième résolution, il convient d'affecter obligatoirement 10% des excédents nets disponibles à la dite réserve, soit 98 000 €.

Le capital social arrêté au 31 décembre 2015 étant supérieur à celui arrêté au 31 décembre 2014, comme cela a été constaté par la troisième résolution, il n'est pas nécessaire de doter la réserve compensant le remboursement des parts sociales.

Conformément à l'article 48 alinéa 2 des statuts, la quote-part de l'excédent provenant des opérations traitées avec des tiers non associés est obligatoirement portée

à une réserve indisponible spéciale. Il convient donc d'affecter à cette réserve la totalité de cet excédent soit 415 000 €.

Les plus-values réalisées lors de la cession d'immobilisations doivent être affectées à une réserve réglementée. Il convient donc d'affecter 74 451 € à la réserve sur plus values de cession d'immobilisations.

Intérêt servi aux parts sociales (5ème Résolution) :

Afin de privilégier l'activité des associés avec la coopérative, au travers de l'attribution de ristournes, plutôt que par la rémunération du capital servie au travers d'un intérêt, Il est décidé, comme pour les exercices précédents, de ne pas servir d'intérêts aux parts sociales.

Distribution des dividendes reçus des filiales (6ème Résolution) :

Afin de conforter leurs fonds propres et structurer leur bilan, la coopérative, là où elle est majoritaire, n'exige pas de ses filiales le versement d'un dividende. Seule CHAMPAGNE EMBALLAGE, détenue à parité avec le groupe OI sales and Distribution France SAS, reverse à ses associés l'intégralité de son résultat. Ce dividende, inclus dans l'excédent de la coopérative permet de conforter la distribution de la ristourne statutaire. Il est donc décidé de ne pas prévoir de distribution spécifique des dividendes perçus.

Répartition d'une ristourne statutaire (7ème Résolution) :

Afin de permettre aux associés de détenir un capital social proportionnel à l'activité de la coopérative, tout en autorisant les associés de participer aux excédents dégagés par la coopérative, l'assemblée plénière décide de :

- de fixer le taux de ristournes à 1,5% du chiffre d'affaires hors taxes, soit une somme estimée à 692 000 €,
- de capitaliser les ristournes statutaires à hauteur de 1% (461.333 €) et de distribuer les 0,5% (230.667 €),

- de donner tout pouvoir au conseil d'administration pour arrêter les modalités précises de calcul et de répartition de la ristourne statutaire,

- d'affecter le surplus non distribué à la réserve pour éventualités diverses.

Répartition d'une ristourne statutaire sous forme de parts sociales « d'épargne » entre les associés coopérateurs (8ème Résolution) :

Afin de donner tout son sens à la répartition d'une ristourne statutaire (cf. ci-dessus – 7ème résolution), l'assemblée plénière décide de ne pas répartir de ristournes aux associés coopérateurs sous forme d'attribution de parts sociales « d'épargne » correspondant à 10% au moins des excédents disponibles

Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt servi aux parts sociales (9ème Résolution) :

En cohérence avec la cinquième résolution, prévoyant de ne pas servir d'intérêt aux parts sociales, l'assemblée plénière estime qu'il n'y a pas lieu de procéder à la constitution d'une provision destinée à sécuriser une telle attribution.

Constitution d'une provision pour ristournes éventuelles (10ème Résolution) :

Compte tenu du niveau de la provision constituée lors des exercices précédents, qui se monte à 708 000 €, l'assemblée plénière décide qu'il n'y a pas lieu de la compléter.

Dotation aux réserves facultatives (11ème Résolution) :

Compte tenu du plan d'investissement adopté par le conseil d'administration pour l'exercice 2016 estimé à 4 642 000 €, et du fait que la coopérative n'a, pour toute source d'autofinancement, que les excédents qu'elle réalise, l'assemblée plénière décide d'affecter la somme de 120 000 € à la réserve pour investissements et le reliquat disponible des excédents, soit 703.94 €, à la réserve pour éventualités diverses.

DOUZIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE PLENIERE :

prend acte du rapport spécial qui lui a été présenté par les Commissaires aux Comptes, en conformité des dispositions visées à l'article 33-2 des statuts de la coopérative.

TREIZIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLEE PLENIERE fixe à 70 000 € pour l'exercice 2016 le montant de l'allocation maximum globale dans la limite de laquelle des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la coopérative pourront être attribuées aux membres du conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

QUATORZIEME RESOLUTION

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration :

Xavier MULLER, représentant la SCEV MULLER-MOUTON n'a pas sollicité de nouveau mandat d'administrateur et Monsieur Gilles BLIN s'est retiré de sa représentation.

J'ai pu apprécier ces deux personnalités impliquées dans les instances représentatives de notre profession.

Xavier, sollicité pour la défense des intérêts de la profession auprès d'autres instances, doit faire des arbitrages afin de remplir correctement ses mandats ; nous respectons ce choix même si égoïstement, nous le regrettons.

Quant à Gilles, il oriente sa vie sur des horizons beaucoup plus calmes et relaxants que nous pourrions lui envier.

Merci à vous deux pour le travail effectué durant ces années parmi nous, de vos propos avisés et de votre participation.



Xavier Muller



Gilles Blin

Dans le cadre du renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration, les délégués de section présents ont exprimés leur vote à bulletin secret.

Étaient rééligibles :

Pour le collège Associés Coopérateurs :

- SCE Champagne J.LASSALLE de Chigny-les-Roses
- SCEV BLOSSEVILLE MARNIQUET de Cumières
- SA BONNAIRE de Cramant
- SCEV FLOQUET-DOUSSET de Mailly-Champagne
- EARL Domaine de l'Espérance de Meurville
- SCEAV Champagne Thierry GRIFFON de Les Mesneux
- SARL Champagne Pierre GERBAIS de Celles-sur-Ource
- EARL HYEST de Trélou-sur-Marne

Pour le collège des Associés Non Coopérateurs :

- Monsieur Patrick CERCELLIER

L'Assemblée Générale constate que le dépouillement du vote sur l'élection ou la réélection des administrateurs a donné le résultat suivant : ils sont déclarés élus administrateurs pour une période de trois ans qui expirera le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

QUINZIEME RÉSOLUTION

L'ASSEMBLÉE PLENIERE :

Après vote à bulletins secrets, constate que le dépouillement du vote sur la nomination des commissaires aux comptes a donné les résultats suivants :

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

- FCN
- FNR Fédération Nationale de Révision

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS :

- FCF Rue des Moissons à Reims
- REVI EST 4 rue Davout à DIJON

Ils sont déclarés nommés pour une période de six ans qui expirera le jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

SEIZIEME RÉSOLUTION

L'ASSEMBLÉE PLENIERE :

Donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie des présentes ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération, pour effectuer partout où besoin sera, tous actes et toutes formalités de publicité légale.

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE L'AGO

MEMBRES HONORAIRES

Présidents d'honneur

- Monsieur André VANDIER BETHON
- Monsieur Gilles BONVILLE AVIZE

Vice-Président d'honneur

- Monsieur Jean DELIEGE GRAUVES

Directeur d'honneur

- Monsieur Christian DOISY ROYAN

PRESIDENT

- Monsieur Luc DEROUILLAT MONTHELON

BUREAU

Vice-Présidents

- . SARL LES VIGNOBLES CHAMPENOIS CHAMPILLON
représentée par Monsieur Eric AUTREAU
- . SCEV FLOQUET DOUSSET MAILLY CHAMPAGNE
représentée par Monsieur Jean-Pierre FLOQUET

Secrétaire

- . EARL Domaine de l'Espérance MEURVILLE
représentée par Monsieur Christian ETIENNE

Trésorier

- . SCE BLOSSEVILLE MARNIQUET CUMIERES
Représentée par Monsieur Frédéric BLOSSEVILLE

Membres

- . SCEV Champagne Philippe MALLET TRELOU SUR MARNE
représentée par Monsieur Philippe MALLET
- . SCEAV Champagne Thierry GRIFFON LES MESNEUX
représentée par Monsieur Thierry GRIFFON

MEMBRES

- . SCEV BOUTILLIER-BAUCHET VILLERS/CHATILLON
représentée par Madame Aurélie BOUTILLIER
- . SCE Champagne J. LASSALLE CHIGNY LES ROSES
représentée par Madame Chantal DECELLE

- . EARL R. BLIN et Fils TRIGNY
représentée par Monsieur Maxime BLIN
- . SA Champagne BONNAIRE CRAMANT
représentée par Monsieur Jean-Etienne BONNAIRE
- . SA Champagne F. BONVILLE AVIZE
représentée par Monsieur Olivier BONVILLE
- . SCE CATTIER CHIGNY LES ROSES
représentée par Monsieur Alexandre CATTIER
- . Monsieur Patrick CERCELLIER THILLOIS
- . SA Gaston CHIQUET DIZY
représentée par Monsieur Antoine CHIQUET
- . EARL Damien COUTELAS VILLERS SOUS CHATILLON
représentée par Monsieur Damien COUTELAS
- . COVAMA CHATEAU THIERRY
représentée par Monsieur Eric GUICHARD
- . CRVC REIMS
représentée par Monsieur David FAIVRE
- . SARL Champagne Pierre GERBAIS CELLES SUR OURCE
représentée par Monsieur Pascal GERBAIS
- . EARL TRISTAN HYEST TRELOU SUR MARNE
représentée par Monsieur Tristan HYEST
- . EARL J.PIERRON LEGLISE OGER
représentée par Monsieur Jean-Denis PIERRON
- . Monsieur Guy VANDIER BETHON

AFFECTATION DU RESULTAT

RESERVE LEGALE	.98 000,00 €
(10% des excédents nets disponibles article 47 des statuts)	
RESERVE COMPENSANT LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL	.0.00 €
RESERVE RESULTANT DES EXCEDENTS REALISES	
AVEC LES NON SOCIETAIRES	.415 000,00 €
RESERVE POUR INVESTISSEMENTS	.120 000,00 €
RESERVE SUR PLUS-VALUES DE CESSIONS	
D'IMMOBILISATIONS	.74 451,00 €
RISTOURNE STATUTAIRE SUR CHIFFRE	
D'AFFAIRES HORS TAXES	.692 000,00 €
PROVISION POUR RISTOURNES EVENTUELLES	.0,00 €
RESERVE POUR EVENTUALITES DIVERSES	.703,94 €
TOTAL	1.400.154,94 €

NOTRE DIRECTEUR GENERAL MIS A L'HONNEUR



Au terme des travaux de l'Assemblée Plénière, Monsieur Gilles BONVILLE, Président d'Honneur de la CSGV, appelait Patrick CHARLOT, Directeur Général de notre coopérative, à ses côtés.

Gilles BONVILLE s'est appliqué à retracer le parcours professionnel du récipiendaire, ainsi que l'ensemble des actions qu'il a menées au sein de la CSGV.

Un parcours professionnel dédié en très grande partie au monde viticole champenois, aussi en reconnaissance des services rendus à la profession, Monsieur BONVILLE lui remettait la médaille du Mérite Agricole et, en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés, l'élevait au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole.

AMENDEMENTS ORGANIQUES DE MASSE

Champagne Informations n° 158 - juillet 2016

Pour toutes livraisons d'écorces et de mulch réalisées avant le 30 septembre 2016,
bénéficiez dès maintenant de conditions attractives.

Nos équipes commerciales sont à votre disposition pour vous renseigner.

CONTACT
Philip BONNEVIE
06.21.91.99.67



AMENDEMENTS POUR L'EFFET MULCH

Rôle du Mulch : - Limite les effets du compactage et de tassement du sol - Limite les risques d'érosion par ruissellement et ravinage
- Contribue à la restitution de matières organiques au sol - Atténue la repousse des mauvaises herbes

<p>ECORCES FRAICHES Feuillus 100% Densité : 280 à 350 kg/m³ C/N : 71 Dose ha : 60 à 80 tonnes</p>	<p>ECORCES FRAICHES Résineux 100% Densité : 350 à 450 kg/m³ C/N : 82 Dose ha : 80 à 100 tonnes</p>	<p>MELANGE FEUILLUS/RESINEUX 30% feuillus - 70% résineux Densité : 350 à 450 kg/m³ C/N : 78 Dose ha : 80 tonnes</p>	<p>MULCH VERT COMPOSTE Mulch Activigne NFU 44051 Déchets verts de végétaux broyés et compostés - Calibre 20/80 Densité 250 à 350 kg/m³ - C/N : 30 Dose ha : 60 à 80 tonnes</p>
--	---	---	---

AMENDEMENTS POUR L'APPORT D'HUMUS

<p>ECORCES + FUMIERS COMPOSTES 70% écorces feuillus-résineux 30% fumiers de bovins compostés Densité : 500 à 600 kg/m³ Dose ha : 50 à 70 tonnes</p>	<p>MULCH AMENDEMENT VEGETAL Mulch Amendement Végétal Déchets verts de végétaux broyés et compostés Calibre 0/20 - Densité : 500 à 600 kg/m³ - C/N : 16 Dose ha : 60 tonnes</p>
---	---

AMENDEMENTS POUR LA PLANTATION

<p>TOURBE BRUNE Décomposition végétale de Carex issue des Marais de Saint-Gond Densité : 1000 kg/m³ Dose ha : 150 à 400 tonnes</p>	<p>TERREAU AMENDEMENT 70% Tourbe Brune - 30% Mulch Amendement végétal Calibre 0/20 - Densité : 600 à 800 kg/m³ C/N : 15 Dose ha : 60 à 80 tonnes</p>
--	--

AUTRES PRODUITS DISPONIBLES

TERRE VEGETALE

TERRE NOIRE

CRAIE

ECORCES CRAIE

MULCH CRAIE

Nos écorces sont réceptionnées et triées sur nos plateformes.

Livraison possible en camions 6x4 ou 8x4 (10 à 15 tonnes) et en semi-benne ou fond mouvant (25/28 tonnes).

Pour des raisons de fiabilité pour nos adhérents, nous exprimons nos ventes en poids avec ticket de pesée. - Nous tenons à votre disposition, des étalonnages réguliers pour vous permettre d'apprécier la densité de nos produits au cours de la campagne. - Analyses produits à votre demande.

DU NOUVEAU À LA COMPTABILITÉ

Afin d'optimiser les remises de chèques en banque, votre coopérative met en place **un outil de reconnaissance automatique des chèques** reçus. En effet, ce sont près de 1200 chèques par semaine qui se présentent à l'encaissement. L'objectif de cet outil est d'automatiser les tâches sans valeur ajoutée mais indispensables à la remise en banque et à l'imputation des règlements.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir :

- ✓ Utiliser un chèque différent par numéro de compte adhérent ;
- ✓ Inscrire au dos du chèque le numéro de compte adhérent concerné ;
- ✓ Utiliser un chèque par société que vous réglez (CSGV, Champagne Emballage, La Pastorale, O2C, Novale) ;
- ✓ Ne pas coller, ne pas agraffer, ne pas scotcher le ou les papillons joints au règlement



Vous voudrez bien faire cette même distinction pour les règlements par virement et indiquer en début de libellé, votre numéro de compte adhérent. Nous vous remercions, par votre action, de faciliter la réussite de ce projet.

ENHERBEMENT 2016 / 2017 = PRESERVATION DU TERROIR

1- ENHERBEMENT FLEURI "Spécial UNESCO"

SEDAMIX CONTOURS FLEURIS

Une conception originale dans le domaine de l'enherbement des talus, fossés, chevets, tournières. Des fleurs sauvages pour lutter contre l'érosion, embellir le paysage champenois et nourrir les abeilles.

Composition :

- 50% fleurs sauvages sélectionnées
- 50% graminées vivaces

Dose de semis : 20 kg/ha semé - Sachet 1 kg
Semis à la volée en surface, en automne, sur un terrain dés herbé (mécanique ou chimique) et bien préparé !

Installation longue : 4 à 8 mois



SEDAMIX VIGNOBLE CHAMPENOIS

Une composition originale pour enherber les rangs de vigne, lutter contre l'érosion, embellir le vignoble champenois et développer la biodiversité.

Composition :

- 20% Fleurs autochtones
- 80% paturin commun

Dose de semis : 20 kg/ha semé

Sachets de 1 kg ou 5 kg

Semis au semoir à main, en surface, en automne, sur un terrain propre et préparé.

Effectuer un léger tassement.

Installation longue : 4 à 8 mois pour les plantes à fleurs, mais rapide pour le paturin commun.



2- ENHERBEMENT PERMANENT SEME (30 à 50 cm en inter-rang)

!! DESHERBAGE AVEC HERBICIDES DE PRE-LEVÉE TOTALEMENT DECONSEILLE L'ANNEE AVANT LE SEMIS.

Semis avant le 15 octobre ou au printemps pour le microtrèfle.

SEMENCES	PATURIN COMMUN	PATURIN DES PRES	MICROTREFLE Pipolina	ABERACE	VIVER PCT Trèfle Aberace + paturin commun
Dose	100 kg/ha semé	100 kg/ha semé	30 à 40 kg/ha semé	30 à 40 kg/ha semé	100 kg/ha semé
Observations	<ul style="list-style-type: none"> Très bonne vitesse d'installation Adaptation aux sols calcaires et argileux Une ou pas de tonte Concurrence limitée Bel aspect visuel 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne résistance à l'arrachement A préférer dans les sols pentus et caillouteux (ex : Aube) !! Implantation difficile 	<ul style="list-style-type: none"> Bonne couverture du sol Fixe l'azote de l'air Peu ou pas de tonte Bel aspect visuel Faire une bonne préparation du sol, semer sur terre et rouler ensuite 	<ul style="list-style-type: none"> Trèfle nain à petites feuilles Excellente couverture de sol Bonne résistance au froid Grande pérennité (4 ans et +) Semer en surface sur un sol bien préparé et rouler ensuite 	<ul style="list-style-type: none"> Installation rapide Effet légumineuse "apport d'azote" par le trèfle Concurrence faible à moyenne Adaptation à tous types de sol Stimulation de la vie microbienne Semer en surface sur un sol bien préparé et rouler ensuite
	En 10 kg	En 10 kg	En 10 kg	En 2 kg	En 10 kg

3- ACTION NEMATICIDE INTER PLANTATION : VIVER Néma-Control

Association spécifique d'espèces et de variétés de graminées et de légumineuses sélectionnées pour leur rôle antagoniste contre les NEMATODES du genre XIPHINEMA, vecteur du virus du court-noué.

A implanter entre l'arrachage de la vigne ayant été nécessairement dévitalisée avec SYNERGIE 2% + Glyphosate 2880 g/ha et la future plantation.

!! NE FONCTIONNE PAS SUR VIGNE EN PLACE.

Les semences sont mycorhysées, afin de favoriser la nutrition et la santé de la vigne suivante. VIVER Néma-Control entretient la biodiversité et les insectes pollinisateurs.

Conseils d'implantation :

Semis de juillet à septembre ou de mars à avril - préparation du sol fin en surface et rouler juste après le semis

Profondeur de semis optimale : 1 à 2 cm - dose de semis : 50 kg/ha - Sac de 10 kg - Surveiller les limaces à l'implantation



4- ENHERBEMENT DES FOURRIERES OBLIGATOIRE

Imposé par l'arrêté préfectoral du 21 avril 2005, et dans le décret d'appellation Champagne... mais pas toujours appliqué.

Une fourrière enherbée en bas de chaque parcelle permet de limiter l'entraînement de la terre et des polluants associés, des sarments et des écorces vers les bas de coteaux, évitant ainsi la contamination des ruisseaux et rivières et des eaux souterraines.



Semence : GAZON SPECIAL FOURRIERE Dose : 80 à 100 kg/ha semé

Composition :

- 50% Fétuque élevée gazonnante, pour son système racinaire développé et résistant
- 20% Paturin Commun, pour son installation rapide limitant la levée des adventices
- 30% Fétuque rouge traçante, pour assurer la densité du couvert

CONSEIL CSGV

Semez une bande enherbée assez large, notamment en bas de coteau :
- 3 m arrêtent 50% du ruissellement
- 6 m arrêtent tout (sauf cas exceptionnel)

CHELATES DE FER : GAMME 2017 (NFU 42-002/2)



Pinot noir, parcelle témoin, MERY-PREMECY (51) - 2005



Pinot noir traité avec GREENTAL MERY-PREMECY (51) - 2005

SPECIALITE	Cond.	Form.	COMPOSITION	Dose/ha	BIO
GREENTAL poudre	5 kg	PM	6% EDDHA dont mini 5,5% garanti o-o	30 à 35 kg	BIO
EVITA poudre	5 kg	PM	6% EDDHA dont mini 5% garanti o-o	35 à 40 kg	BIO
FORTIFER Poudre	10 kg	PM	6% EDDHA, dont 4,8% garanti o-o	35 à 45 kg	BIO
GREENTAL liquide	10 l	SL	37 g/l EDDHA	40 à 50 l	BIO
FERRICHEL liquide	5 l	SL	54 g/l EDDHA	40 à 55 l	BIO
GREENTAL granulés	20 kg	GR	2,4 % EDDHA dont 2,2% ortho ortho	50 à 120 kg	BIO
EVITA granulés	25 kg	GR	1,2% EDDHA dont 1% ortho ortho	100 à 250 kg	BIO

*Mélange possible et conseillé d'ULTRALG à 5 kg/ha ou AVIVALG 500 à 10 l/ha au couteur ou au pal injecteur

MORTE-SAISON FERTILISATION 2017

REGLEMENTATION ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les arrêtés préfectoraux du 5^e programme « Directive NITRATES » définissent les règles à respecter pour protéger les eaux de surfaces et souterraines contre la pollution par les nitrates d'origine viticole sur l'AOC Champagne.

Dose maximale d'azote épandue, limitée à **50 kg/ha/an** d'azote minéralisée (hors écorces et amendements organiques)

Définition de règles d'épandage selon les types de fertilisants (voir tableau ci-contre)

Types	Type I		Type II	Type III
C/N	8 < C/N < 30	C/N ≥ 30	C/N ≤ 8	Azote minéral
Gamme C.S.G.V. 2017	Amendements - MV 100 - Eveilhumus - Biomazor - Vegor 70 - Fumeterre	Ecorces Ecorces - Fumiers	Engrais organiques - Ovitonic - Ovin'Or - de la Mer à la Terre - Eveilorga - Skor - 5-2-7 sk	- Novatec 12.8.16 + 3 - Omega 30.0.0 + 3,5 - Gamma 10.3.19
	Engrais organiques - Bochevo - Chamflor		Tous les engrais organo-minéraux	*Epandage interdit à moins de 5 mètres des cours d'eau
Période d'interdiction	du 15 décembre 2016 au 15 janvier 2017		du 1er juillet 2016 au 15 janvier 2017	
Distance par rapport au cours d'eau	10 mètres si bande enherbée de 10 mètres, sinon 35 mètres			5 mètres
Epandage interdit sur sols enneigés, détrempés ou inondés. Epandage type I autorisé sur sols gelés.				

COMMENT RAISONNER LA FUMURE AVEC UNE APPROCHE AGRONOMIQUE ?

1- Estimer les **EXPORTATIONS** en éléments nutritifs pour comprendre la fumure d'entretien à apporter :

kg/ha/an	N	P	K	MgO
Par les raisins (15.000 kg)	18	6	36	9
Par la végétation hors sarments	26	6	18	4
Par les sarments	14	3	20	5
Total si sarments enlevés	58	15	74	18
Total si sarments brûlés	58	12	54	13
Total si sarments broyés	44	12	54	13

2- Calculer **LA FUMURE D'ENTRETIEN**

Elle correspond aux éléments fertilisants à apporter pour compenser la disparition des éléments due aux exportations, aux pertes par rétrogradation et entraînement par le lessivage et l'érosion.

Faire coefficient x 1,2 pour **potassium** et **magnésium**.

La faible fumure **phosphorique** est assurée par les apports organiques des matières premières, notamment animales.

Pour l'**azote**, les besoins de la vigne sont couverts en grande partie par la **MINERALISATION** des matières organiques du sol dont l'**humus**.

Résultats pour un sol "moyen" champenois, c'est-à-dire :

- Taux de matière organique entre 2 et 4%

- C/N compris entre 9 et 12, traduisant une bonne activité biologique

3- Compenser **LES PERTES ANNUELLES EN HUMUS**

Les pertes par minéralisation (transformation de l'humus en éléments minéraux) sont estimées à **1.100 kg/ha/an**.

Perte en humus théorique	- 1.100 kg	- 1.100 kg	- 1.100 kg	- 1.100 kg
Apport sarments broyés	+ 500 kg	-	+ 500 kg	-
Apport enherbement	-	+ 150 à 300 kg	+ 150 à 300 kg	-
Calcul Besoin en humus	600 kg	800 à 950 kg	300 à 450 kg	1.100 kg

En conclusion, il est nécessaire de baser la FERTILISATION sur l'entretien du taux de matière organique du SOL, afin de nourrir la terre qui, à son tour, nourrira la VIGNE.

DIRECTIVE "NITRATES"

D'autres obligations s'ajoutent :

✓ **Analyse de terre** : obligation de réaliser une analyse de sol par an sur au moins une parcelle pour les exploitations dont la surface est supérieure à 3 ha. La mesure du taux de matière organique y sera à minima

✓ **Bandes enherbées** : obligation de disposer d'une bande enherbée de minimum 5 m de large, le long des cours d'eau BCAE en 51 et 10 ou traits bleus continus ou discontinus sur les cartes IGN 1/25.000 ailleurs.

✓ **Traçabilité** : obligation de réaliser un plan de fumure prévisionnel et d'enregistrer les pratiques de fertilisation par parcelle comportant :

▶ l'identification et la surface de la parcelle
▶ le type de sol

▶ Le type de fertilisant azoté
▶ la teneur en azote du ou des fertilisants

▶ la culture pratiquée : la vigne

▶ la quantité totale d'azote apportée

▶ la date d'épandage

▶ la date de vendange

▶ la superficie concernée

DEFINITION DE L'AZOTE EFFICACE

Azote efficace : somme de l'azote présent dans les fertilisants sous forme minérale et sous forme organique minéralisable pendant le cycle végétatif.

Cette part minéralisable dans l'année est variable en fonction des différents types de fertilisants, des types de sol et des conditions climatiques.

En moyenne, elles peuvent être estimées à ce jour comme suit :

0 % pour les fertilisants de type I

50 % pour les fertilisants de type II

100 % pour les fertilisants de type III

GAMME 2017

Champagne Informations n° 158 - juillet 2016

LES AMENDEMENTS ORGANIQUES (NFU 44-051 et NFU 44-204)

LE FUMIER DE MOUTON

OvinAlp
Haute fertilisation

MV100

bouchon

100% de matières d'origine organique
Process de compostage certifié ISO 14001

Amendement organique végétal composté 12 mois,
riche en micro-organismes indispensables à l'activité biologique du sol.

Composition :

80% Fumiers de moutons, 20% tourteaux végétaux compostés
80% de matière sèche
60% de matière organique/brut

N-P-K + MgO (2%-1%-2%+0,5%)

C/N = 15

ISMO = 515 kg d'humus/T



Sac de 25 kg
Palette de 1375kg
Big Bag 300 et 500 kg



L'AMENDEMENT BASE VEGETAL

FERTILISANTS

Germiflor
LAUTIER

BIOMAZOR bouchon

Compost de matières végétales et animales,
100% organique

Composition :

Tourteaux végétaux, pulpes de raisins et d'olives compostés
Poudres de viandes stérilisées catégorie C3
86% de matière sèche - 57% de matière organique/brut
N-P-K + MgO (2,1% - 1,7% - 2% + 1%) CaO total : 5%

C/N = 13

ISMO = 363 kg d'humus/T

Produit utilisable en agriculture
biologique, Conformément
au règlement CE n° 834/2007



Sac de 30 kg
Palette de 1200 kg
Big Bag de 500 kg

L'AMENDEMENT DE NOUVELLE TECHNOLOGIE

Agriphile
La Fertilisation Activée

EVEILHUMUS bouchon

Amendement organique NFU 44-204
avec additif agronomique homologué **Rhizocell**

Cet amendement renforce l'activité microbienne des sols, favorisant la transformation de la matière organique contenue dans le compost en HUMUS, mais aussi la minéralisation du stock par le **Rhizocell**.

Rhizocell est un produit naturel constitué d'un support de levures et de bactéries Rhizosphériques Bacillus SPIT45.

Elle permet la recolonisation du sol par des micro-organismes dont les propriétés sont :

- Stimulation de la croissance racinaire,
- Minéralisation de la matière organique et notamment de l'azote,
- Solubilisation du phosphore et chélation de certains minéraux.
- Effet probiotique = amélioration du fonctionnement du microcosystème racinaire.

Composition:

- Tourteaux végétaux (marc de café, pulpes d'olives et raisins),
et farines animales compostés 5 à 7 mois

Rhizocell : 1 kg/T. AMM n°1110014

85% de matière sèche
60% de matière organique/brut

C/N = 12

ISMO = 432 kg d'humus/T

N-P-K + MgO (2,5% - 1,5% - 2,5% + 2%)

Dose mini : 1 T/ha



Produit utilisable
en agriculture
biologique,
Conformément
au règlement
CE n° 834/2007

Sac de 35 kg
Palette de 1400 kg
Big Bag 400 kg

T.P.A.

FUMETERRE

bouchon

100% fumier de bovins composté et déshydraté

Le fumier de bovins est la référence en tant que source d'humus.

L'humus contribue à la restructuration des sols et à la bonne distribution des éléments minéraux à la vigne grâce au complexe argilo-humique.

85% de matière sèche - 65% de matière organique/brut

N-P-K + MgO (1,9%-1,5%-2,5%+0,4%)

C/N = 19

ISMO = 529 kg d'humus/T

Pouvoir de rétention en eau exceptionnel (350%)

Produit utilisable en agriculture
biologique, conformément
au règlement CE n° 834/2007
Contrôlé par un organisme agréé
par NATURE ET PROGRES



Sac de 25 kg
Palette de 1250 kg
Big Bag 500 kg

CONCENTRE D'HUMUS STABLE

HUON
Fertilisants organo-minéraux

VEGOR 70 bouchon

Triple action :

Physique : VEGOR apporte de l'humus stable et favorise le complexe argilo-humique

Chimique : VEGOR augmente la disponibilité en éléments minéraux

Biologique : VEGOR favorise la prolifération des vers de terre

Composition :

Compost de matières végétales (pulpes et marc de raisin, lin)
lignocellulosiques enrichis en fumiers (volaille, bovin, cheval)

85 à 90% de matière sèche

70% de matière organique/brut

C/N = 13 ISMO = 550 kg/d'humus/T

utilisable
en agriculture bio-
logique, Conformément
au règlement CE n°
834/2007

Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 500 kg

LES ENGRAIS ORGANO-MINERAUX (NFU 42-001)

Toutes ces formules dosent 50% d'azote organique et 50% d'azote ammoniacal



5-2-10s + 5 bouchon

59% de base organique des fumiers
compostés, de bovins, chevaux
et volailles, farines de plumes,
poils et viandes hydrolysées

C/N = 4

Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 500 kg



4-2-6sk + 3 bouchon

78% de base organique des fumiers
de bovin, cheval, volaille compostés
et protéines animales hydrolysées

C/N = 5

Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 300 et 500 kg

OvinAlp
Haute fertilisation

Ovi4x4

bouchon

65% de base organique des fumiers
de moutons et pulpes de fruits
compostés 12 mois
et des poudres d'os hydrolysées

C/N = 5 Ismo = 260 kgd'humus/T

Sac de 30 kg
Palette de 1350 kg
Big Bag 300 et 500 kg



5-2-6sk + 5 bouchon

40% de base organique
des protéines animales, des pulpes
et tourteaux végétaux

C/N = 8

Sac de 25 kg
Palette de 1250 kg
Big Bag 500 kg

GAMME 2017

Champagne Informations n° 158 - juillet 2016

LES ENGRAIS ORGANIQUES (NFU 42-001 et NFU 44-204) - Azote 100% organique + magnésie



BOCHEVO bouchon

Engrais **100% organique**, composé des matières organiques les plus nobles : fumiers de bovins, chevaux, volailles.
BOCHEVO est composté et hygiénisé au sens du règlement européen 1069/2009 (montée à température jusqu'à 70° lors du compostage) et bouchonné à froid.

80% de matière sèche
 50% de matière organique/brut
 N-P-K + MgO (3% - 2,5% - 2,8% + 1%)

C/N = 9
 ISMO = 213 kg d'humus/T



Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag 300 ou 500 kg



CHAMFLOR

bouchon avec **kiésérite**
 (sulfate de magnésie)

4% d'Azote (N) **100% organique** du MAZOR (tourteaux végétaux, pulpes de raisins et d'olives compostés) et des tourteaux de ricins
 2% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) des matières organiques
 4% d'Oxyde de Potassium (K2O) sulfate, des vinasses de betteraves
 2% d'Oxyde de Magnésium (MgO) soluble eau de la **KIESERITE**
 + 7% de SO3 soluble eau



C/N = 10
 ISMO = 270 kg d'humus/T

Produit utilisable en agriculture biologique, Conformément au règlement CE n° 834/2007

Sac de 25 kg
 Palette de 1200 kg
 Big Bag de 500 kg



Ovionic bouchon

"Tonifie le sol et la plante"

Naturellement riche en micro-organismes et en éléments nutritifs, **Ovionic** est un activateur des cycles biologiques assurant la fertilisation et la structure des sols.
 3% d'Azote (N) **100% organique** (fumiers de moutons et pulpes de fruits compostés 12 mois, farines de plumes hydrolysées)
 2% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) total
 3% d'Oxyde de Potassium (K2O) sulfate de Potasse biologique
 4% d'Oxyde de Magnésium (MgO)

C/N = 7,8 ISMO = 325 kg d'humus/T



Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag 300 et 500 kg



De la Mer à la Terre

l'activateur biologique marin bouchon

5% d'Azote **100% organique**
 (compost végétal de fumiers de volaille, bovin, cheval hygiénisé au sens du règlement 1069/2009, farines de plumes et poils hydrolysées, algues de type fucus correspondant à 3 T d'algues fraîches)
 2,5% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) total
 2,5% d'Oxyde de Potassium (K2O) sulfate de potasse
 2% d'Oxyde de Magnésium (MgO)

80% de matière sèche
 55% de matière organique/brut
 C/N = 6 ISMO = 230 kg d'humus/T



Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag 500 kg



Ovital bouchon

4% d'Azote (N) **100% organique** (fumiers de moutons et pulpes de fruits compostés 12 mois, farines de plumes et poudre d'os hydrolysées)
 2% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) total
 7% d'Oxyde de Potassium (K2O) sulfate de Potasse biologique
 4% d'Oxyde de Magnésium (MgO)

C/N = 5,6 ISMO = 220 kg d'humus/T



Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag 300 et 500 kg



EVEILORGA bouchon

Engrais organique NFU 44-204
 avec additif agronomique homologué : **RHZOCELL**

La synergie de cette composition développe l'activité microbienne du sol, favorisant la transformation de la matière organique contenue dans le compost, mais aussi la minéralisation du stock par **RhizoCell** : 1 kg/T. AMM n°1110014

4% d'Azote (N) **100% organique** (compost végétal, farines de plumes et de viandes)
 1% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) des matières organiques
 5% d'Oxyde de Potassium (K2O) des vinasses de betteraves
 4% d'Oxyde de Magnésium (MgO)

44% de matière organique
 C/N = 5,5 ISMO = 227 kg d'humus/T

Produit utilisable en agriculture biologique, Conformément au règlement CE n° 834/2007

Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag de 500 kg



SKor bouchon

5% d'Azote (N) **100% organique** (fumiers de moutons et tourteaux végétaux compostés, farines de plumes et poudre d'os hydrolysées)
 2% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) des poudres d'os
 8% d'Oxyde de Potassium (K2O) sulfate de potasse biologique
 4% d'Oxyde de Magnésium (MgO)

C/N = 5,3 ISMO = 230 kg d'humus/T



Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag 300 et 500 kg



FORMULE SANS MAGNESIE

5-2-7 sk bouchon

86,5% de base organique à partir des fumiers compostés de bovin, cheval, volaille, farines de plumes et poils hydrolysées.
 5% d'Azote (N) **100% organique**
 2% d'Anhydride Phosphorique (P2O5) total
 7% d'Oxyde de Potassium (K2O) sulfate de potasse

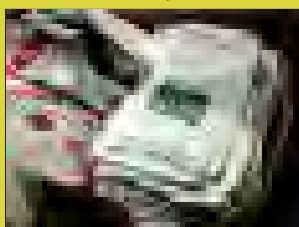
C/N = 4,6
 ISMO = 200 kg d'humus/T



Sac de 30 kg
 Palette de 1350 kg
 Big Bag 500 kg

COLLECTE DES SACS ET BIG BAG VIDES DES FERTILISANTS

Du 31 janvier au 31 mai, continuez à nous apporter vos emballages vides stockés à plat



RAPPEL IMPORTANT
 il est formellement interdit
 de brûler les sacs vides d'engrais

LA PULVERISATION EN CHAMPAGNE

Champagne Informations n° 158 - juillet 2016

CONTROLE PULVE 2016

Depuis le 1er janvier 2009, le contrôle des appareils de pulvérisation de produits phyto pharmaceutiques est **obligatoire tous les 5 ans** après l'achat neuf.

1- QUI EST CONCERNE ?

Le contrôle est effectué à l'initiative et sous la responsabilité du PROPRIETAIRE de l'appareil. Il concerne toutes les machines de pulvérisation d'une largeur de travail supérieure à 3 mètres, qu'elles soient sur enjambeur ou chenillard. Les rampes à désherber et les poudreuses ne sont pas contrôlées.

Le non contrôle est passible d'une amende de 4e classe (750 €).

2- QUI REALISE LE CONTROLE ?

La société PULVÉ AVENIR, agréée par le Préfet depuis le 20 février 2009, fera ces contrôles sur les magasins CSGV.

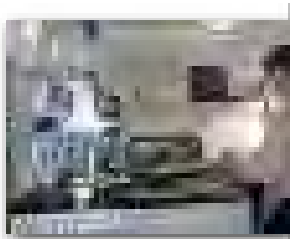
Temps de passage : 1 h 30 - Coût : 240,00 € HT

Validité : 5 ans

Règlement sur place par chèque, à l'ordre de PULVÉ AVENIR.

AVERTISSEMENT IMPORTANT

L'appareil devra être présenté RINCÉ, NETTOYÉ, intérieur et extérieur, avec un protège cardan et avec 300 à 400 litres d'eau propre dans les bacs pour les tests.



Les prochaines journées de contrôle sont programmées en JUILLET 2016 sur les magasins CSGV.

CHARLY-SUR-MARNE	Lundi 4 juillet 2016
ETAMPES-SUR-MARNE	Mardi 5 juillet 2016
DORMANS	Mercredi 6 juillet 2016
PORT-A-BINSON	Vendredi 8 juillet 2016
VILLEDOMMANGE	Lundi 11 juillet 2016
MUIZON	Mardi 12 juillet 2016
MAILLY-CHAMPAGNE	Mercredi 13 juillet 2016
BOUZY	Mardi 19 juillet 2016
SEZANNE	Mercredi 20 juillet 2016
CONGY	Jeudi 21 juillet 2016
LES RICEYS	Vendredi 22 juillet 2016
BAR-SUR-SEINE	Lundi 25 juillet 2016
BAR-SUR-AUBE	Mardi 26 juillet 2016
EPERNAY SUD	Mercredi 27 juillet 2016
EPERNAY SIEGE	Jeudi 28 juillet 2016
AVIZE	Vendredi 29 juillet 2016
VERTUS	Lundi 1er août 2016
BASSUET	Mardi 2 août 2016

Changements de programme possibles en fonction du nombre de réponses par site (6 appareils maxi par jour).

S'adresser directement

au responsable de magasin pour prendre rendez-vous.

REGLAGE PULVE 2016

Le REGLAGE permet de vérifier "in situ" sur l'exploitation, et notamment dans les vignes, si les produits atteignent bien leur cible.



Mesure de la vitesse de soufflerie et vérifications à l'exploitation et/ou à la parcelle avec des plaques d'ardoise de 140 cm de haut pour adapter la pulvérisation en fonction de la hauteur végétative.

Contrôle à la parcelle avec des papiers hydro-sensibles pour voir la taille et la répartition des gouttelettes.

Pour le réglage pulvé, inscrivez-vous auprès du Service Technique et Environnement de la CSGV
Olivier MAZET - 06.29.89.31.88



FORMATION 2016

A partir du 26 novembre 2015, le Certiphyto est obligatoire pour acheter et/ou appliquer des produits phytosanitaires, quelle que soit la surface exploitée. C'est un permis de traiter !

Catégorie	Date	Organisme	Lieu	Financement
Décideur d'exploitation	17-18 octobre	CRFPS	Epernay	VIVEA
	20-27 octobre	MFR GIONGES	Epernay	
Décideur salarié	15-22 novembre	MFR GIONGES	Epernay	FAFSEA
	29-30 novembre	CFPPA ST POUANGE	Bar-sur-Seine	
Opérateur - Exploitation - Travaux et services	14-15 novembre	MFR GIONGES	Epernay	FAFSEA
	22-23 novembre	CFPPA ST POUANGE	Bar-sur-Seine	

Viticulture Durable en Champagne

Vous souhaitez valoriser votre travail dans les vignes, la Viticulture Durable en Champagne est une certification environnementale qui permet de mettre en valeur vos pratiques. Lors de la formation qui se déroule sur 2 jours, nous vous expliquons, au cours de la première journée, les 123 points du référentiel technique élaboré par le CIVC. Lors de la seconde journée, nous vous transmettons un rapport individuel et l'analyse du groupe ainsi que les points présentant le plus de difficultés. Nous abordons également les thèmes techniques afin de compléter et illustrer les 8 thèmes du référentiel.

Catégorie	Date	Organisme	Lieu	Financement
Décideur d'exploitation	20 octobre - 3 novembre	CRFPS	Epernay	VIVEA

N'hésitez pas à nous contacter également si vous souhaitez un accompagnement individuel afin d'aborder l'audit plus sereinement.



La CSGV, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, propose un logiciel de traçabilité appelé MesP@rcelles. Afin de prendre l'outil en main, nous vous proposons des formations individuelles en demi-journée sur votre exploitation

et une formation collective à la CSGV d'Epernay, le **MARDI 6 SEPTEMBRE 2016**

Outils simples, sécurisé et performant, MesP@rcelles viticoles permet de :

- Réaliser la cartographie de vos parcelles
- Enregistrer vos pratiques (traitements phytosanitaires, travaux viticoles)
- Gérer la fertilisation (plan prévisionnel de fertilisation...)
- Conduire la certification VDC et/ou HVE (Calcul IFT, ratio SAU/SET...)
- Gérer vos stocks de produits

GILET RAFRAICHISSANT



Qui n'a jamais souffert de la chaleur sous ses vêtements de travail lors de fortes journées caniculaires ? Comment demander aux salariés de porter les EPI (Equipelement de protection individuelle) lorsque le thermomètre s'envole ?

La CSGV vous propose un nouvel article : le gilet rafraîchissant.

Ce gilet se remplit très simplement et, une fois le bouchon refermé, il suffit de répartir l'eau dans tous les compartiments de cette veste. Au-delà des chiffres impressionnants (baisse de la température de 10 à 15°C), c'est la non-sensation de chaleur qui surprend. Dans des conditions chaudes, le gilet ne donne pas l'impression d'être « au froid », mais on se rend compte qu'on travaille sans transpirer, on est à l'aise.

Le fournisseur annonce que le gilet reste frais durant 3 jours s'il n'est pas trop utilisé. Cela se vérifie puisqu'il s'avère toujours rafraîchissant 2 jours après avoir été « oublié » dans un sac à dos. En usage intensif sous très forte chaleur, il demande à être rechargé au bout de 5 heures. Largement de quoi rallier un point d'eau ou de le remplir à nouveau à l'aide d'une bouteille. D'un poids de 300 g vide et 800 g rempli, il est disponible en 3 tailles : L, XL et XXL.

Ce gilet rafraîchissant sera le compagnon idéal de vos longues journées chaudes...

NETTOYAGE ET HIVERNAGE DES MATÉRIELS DE TRAITEMENTS

NETTOYAGE

ERDISIL NC : Produit préventif à base de silicone résistant de -50°C à +200°C, il empêche l'adhérence des produits phytosanitaires. Sans solvant chloré, il permet de nettoyer et lustrer en une seule opération. Véritable barrière contre l'humidité et la vapeur, ERDISIL NC prolonge la durée de vie du matériel.

VEGEMAT : Nettoyant-dégraissant tous usages. Spécialement conçu pour le nettoyage des matériels très encrassés : tracteurs, camions, pulvérisateurs, rogneuses, enjambeurs... Il permet également de nettoyer bâtiments, murs, caves, sols ou tout autre matériel au contact de denrées alimentaires. Nettoyant d'origine végétale, 100% biodégradable, fabriqué à partir de co-produits agricoles et agro-industriels français (son et paille de blé, pulpe de betterave...), ce produit est conforme au cahier des charges Ecocert. Dans le cas de salissures standard, diluer de 1 à 5% dans l'eau. Laisser agir 1 à 2 minutes sans laisser sécher. Brosser si nécessaire. Rincer sous pression, si possible à l'eau chaude.

HIVERNAGE

PROTELUBE : Agent anti-adhérence prêt à l'emploi qui permet la protection du matériel agricole et viticole. Il peut s'utiliser en préventif avant traitement en vigne et sur le matériel au cours de l'hivernage. Il n'attaque pas les peintures, résiste au délavage par les eaux de pluie et empêche l'adhérence des produits phytosanitaires.

BIO HP : Cet antigel concentré, conçu et fabriqué en France, préserve contre le dessèchement des joints, évite la corrosion des pompes et conduits. Il permet un nettoyage du pulvérisateur et évite le bouchage des buses à la reprise des traitements en favorisant les mécanismes anti-gouttes et membranes tout en maintenant en état les électrovannes. Il est simple d'utilisation et sa formulation permet d'adapter l'hivernage de son pulvérisateur en fonction des conditions climatiques.

CAP 37 : Antigél qui possède également une très forte action anticorrosion. Contenant du monopropylène glycol et des inhibiteurs de corrosion de nature organique et de qualité alimentaire, il garantit une protection efficace des différentes parties d'un circuit fermé. Il se mélange très facilement à l'eau et minimise les risques de corrosion dans les circuits en protégeant les différentes parties constituées de métaux de différentes natures.

APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIEL DE VENDANGES

MATERIEL DE COLLECTE

- Les comportes à vendanges de type Allibert ou Stamp
- Les palettes alu, galva ou plastique pour le transport des comportes
 - Les brouettes à débarder
- Les épinettes, les seaux, les paniers
 - Les sangles de transport
 - les cornières faitières et les crochets

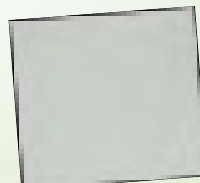
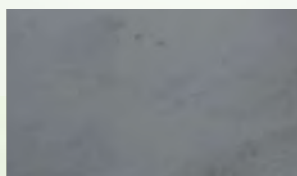


MATERIEL DE COLLECTIVITES

- Les tables et bancs
- Les chaises

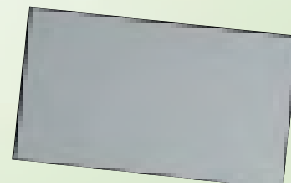
MATERIEL DE SECURITE

- Panneau "ATTENTION VENDANGES"
- Gants long Solvex pour le nettoyage en cuverie



MATERIEL DE COUCHAGE

- Les lits simples ou superposés
 - Les pièces détachées : lattes de remplacement, les embouts, etc...
- Les matelas et les housses
- Les traversins et enveloppes, les oreillers et les taies
- Les couvertures et les draps



CETTE LISTE NON EXHAUSTIVE EST COMPLÉTÉE PAR LES ARTICLES DU SERVICE MATÉRIEL ET DE LA PASTORALE.

PERSONNALISATION DE VOS ARTICLES

Comportes à vendanges, poches, sacs, coffrets ou étuis, nous avons réalisé plus de 40.000 impressions sur la campagne 2015 pour vous, nos adhérents. Ceci ne tient pas compte de l'impression des caisses carton. Nous réalisons cette prestation avec une presse de transfert à chaud pour l'or et l'argent principalement mais aussi d'autres couleurs.

Cette activité est actuellement orientée sur le **marquage des caisses à vendanges**, n'hésitez donc pas à faire appel à nos services dès maintenant.



APPROVISIONNEMENT VENDANGES

Vous avez certes le temps d'ici les vendanges, mais pourquoi ne pas anticiper afin d'éviter le stress des derniers préparatifs : joints, vannes, pompes, chambres à air, etc.... Tous ces matériels sont à votre disposition auprès de nos 18 magasins.

TUYAUX ET RACCORDS



Tuyau PVC à la coupe ou serti (différents coloris et diamètres) SANS PHTALATES



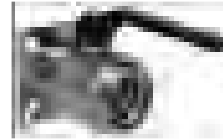
Tuyau caoutchouc sans phtalates (sur demande)



Raccords inox mâle, femelle, adaptation



Vanne inox, papillon ou boule



Vannes laiton, bride, mâle/femelle



Raccords laiton, mâle, femelle, adaptation

POMPES VINICOLES



Pompe à lobes PMH



Pompe à pistons rotatifs ASPIC PICHONNEAU



Pompe à piston(s) alternatif(s) Manzini Della-Toffola

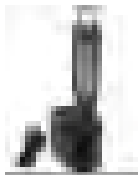


Pompe à turbine Elastomère BODIN



Pompe péristaltique BODIN, CWM

MATERIELS DIVERS



Baladeuse LED rechargeable



Baladeuse filaire LED



Enrouleur automatique acier/inox



Seau à vin



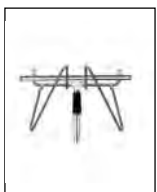
Servante couverie PEHD



Extracteur de CO2 en ABS

ACCESSOIRES CUVERIE INOX

En partenariat avec SCDC, spécialiste du fil inox, nous vous proposons toute une gamme d'accessoires de rangement pour vos matériels de cuverie.



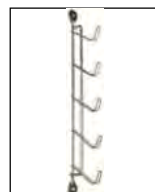
Support raclettes



Support tuyau eau



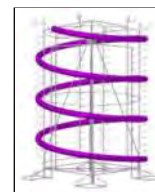
Panneau porte-raccords 500 ou 1000



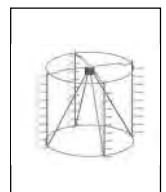
Support tuyaux mural



Support tuyaux au sol standard



Support tuyaux au sol "light"



Support tuyaux au sol modulable

VENDANGES : LOCATION DE MATERIELS



Compresseurs rotatifs à vide de 3 à 75 kW

Nous vous proposons cette prestation depuis plusieurs années. Vous ne souhaitez pas investir dans un matériel neuf qui ne vous servira que 10 jours par an, FAITES APPEL A NOUS !



Pèse-palettes U Matériel en ordre de marche, vignetté et carnet métrologique à jour



TUYAUX A VIN - VENDANGES 2016

Depuis les vendanges 2009, votre coopérative a opté, par principe de précaution, pour des tuyaux sans phtalates, classés comme substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) par l'Agence Européenne des produits chimiques.

Dès cette même année, nous vous avons proposé des tuyaux sertis en diamètre 40 ou 50 et en longueur de 6, 12 ou 25 mètres.

Cette année, afin de nous différencier, vous trouverez, en plus des couleurs habituelles - jaune, rouge ou transparent (selon stock dans les points de vente), un tuyau de couleur verte, estampillé CSGV, souple à froid (uniquement en diamètre 40 et 50).



CAMPAGNE DE VERIFICATION DES PESE-PALETTES

Depuis 2010, nous vous offrons la possibilité de centraliser cette opération afin d'être libéré de cette contrainte. Nous vous rappelons que la pesée du pressoir relève d'une obligation considérée comme transaction commerciale. Cette opération de vérification pourrait avoir lieu début septembre en nos locaux.

Renseignez-vous auprès des magasins CSGV ou au 03.26.59.86.31.



Pensez à vos travaux de peinture

L'été est propice aux travaux d'entretien et à la maintenance de son outil de production.

Partenaire depuis plus de 30 ans de la Société Rust-Oléum, nous vous proposons une large gamme technique (antifongiques, métal, sol, béton).

Vous avez une problématique, nous avons une solution.

N'hésitez pas à nous consulter !

**EN AVANT-PREMIERE, NOUS VOUS PRESENTONS
CombiColor Multi-Surfaces**

PRODUIT 2 en 1
(primaire + finition)

S'applique directement sur le support :

**Bois - Métal - Carrelage - Acier galvanisé
Maçonnerie - Verre - PVC - Mur béton.**



Faites confiance à des professionnels pour des travaux de tous les instants.

NOUVEAUTÉ

CHARGEMENT AUTOMATIQUE DE PRESSEIRS

Dans la continuité de la commercialisation des presseirs PERA et des cuves inox LACOUR, nous proposons désormais l'étude et l'intégration du chargement automatique des presseirs. VAUCHER-BEGUET, rachetée par les Ets LACOUR, bénéficie de cette expérience depuis le début des années 1990 en Alsace. Basé sur un concept novateur, nous sommes en mesure d'étudier avec vous cette nouvelle orientation. Notre première installation est en cours de finalisation à la Coopérative de Cumières et sera en ordre de marche pour la prochaine vendange.





Gamm vert

le goût du jardin

La Pastorale

Champagne Informations n° 158 - juillet 2016



DU MERCREDI 22 JUIN AU MARDI 2 AOUT 2016

ENFIN L'ÉTÉ ! Convivialité, partage, plaisir...

Profitez de vos soirées d'été entre amis ou en famille autour d'un barbecue.

Les magasins La Pastorale vous proposent une gamme complète de barbecues qui sauront combler les plus exigeants.

La marque phare, Weber, avec les barbecues au charbon de bois, au gaz ou électrique. La marque Garden Max et ses barbecues au charbon de bois et au gaz. Avec ces deux marques de barbecues, vous pourrez être créatifs à la cuisine d'été en choisissant des modes de cuisson différents selon vos envies et votre matériel.

La cuisson directe, lorsque l'on met les aliments sur la grille pour un contact direct avec la chaleur. La cuve est alors uniformément remplie de charbon ou briquettes de bois. Cette cuisson convient aux aliments dont le temps de cuisson est inférieur à 30 minutes : saucisses, brochettes, côtelettes... Convient aux barbecues à foyers ouverts ou fermés.

La cuisson indirecte, au contraire, restitue une chaleur qui entoure les aliments sans contact direct. Le charbon ou les briquettes sont disposés de chaque côté de la cuve sans se trouver sous l'aliment à cuire. Ce mode de cuisson permet de mijoter ou de cuire des aliments délicats : rôtis, poissons entiers, gigots... Elle s'adresse exclusivement aux foyers fermés.

La cuisson aux barbecues Weber se fait couvercle fermé pour conserver les saveurs naturelles des aliments et obtenir des mets tendres et gouteux. C'est leur technique de répartition de la chaleur qui en fait la référence mondiale en barbecue.

La Pastorale vous propose de découvrir les barbecues aux charbons de bois, Weber ou Garden Max, pour une cuisson traditionnelle, ou les barbecues au gaz, pour une cuisine de plein air moderne et créative.



VASQUES ET SEAUX

Nouvelles formes, nouveaux coloris, nouveaux modèles, la gamme de seaux et de vasques à Champagne se modernise.

Pour 2 bouteilles ou un magnum, UNU 2 UNO en SAN, transparent, rose ou bleu.

Pour 4 ou 6 bouteilles ou 2 magnums, MAXIMA en transparent ou noir.

2 encoches sur les côtés pour porter facilement sans laisser de traces et conserver la transparence.

Venez aussi découvrir nos autres modèles, comme les vasques en inox brossé, les seaux traditionnels et toute une gamme de bouchons hermétiques.



NOUVEAUTES



ROSTAING PRO : la polyvalence

Rostaing innove avec une alternative aux gants en cuir :
Le TERRA, gant de protection 100 % synthétique.

Véritable équilibre entre dextérité, préhension, confort et protection.

- Tricoté sans coutures, très souple, garantit un confort maximal.
- Enduction totale en nitrile micro aéré pour un très bon grip, une bonne étanchéité tout en étant respirant.
- Élastique de serrage pour un meilleur maintien.

EN 388 : résistance : - abrasion 4/4 - Coupure 1/5 - Déchirure 3/4 - perforation 1/4

GRANULES DE BOIS

**L'OFFRE MORTE-SAISON
EST DISPONIBLE DANS VOS MAGASINS**



**DES TARIFS ATTRACTIFS
UNE DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE
DES STOCKS RÉCENTS
NORME DIN +
100 % RÉSINEUX
LIVRAISON DOMICILE POSSIBLE**

à vendre

Cuves inox Lacour - Cylindrique 26 hl
- Para 12 et 52 hl - vannes Ø 40
non t.régulées - très peu servies
Agitateur Schneider 150 hl Ø 40 pieds inox - neuf
Tél. : 06.46.63.24.10

Bac à glace CHAMPAGEL R-56
+ Laveuse-sécheuse bouteilles
+ Chauffe-bouchons ROTOBAC
Remueur CHAMPAREX
Tél. : 06.31.59.10.17

Cause arrêt activité
Vends fourneau Bertos gaz
4 bouches (2 grosses + 2 moyennes)
1 plaque coupe-feu + 1 grand four
Longueur totale 140 - TRES BON ETAT
Tél. : 06.71.61.43.45

Table tournante inox d'accumulation
Entraînement électrique de marque Valentin
En excellent état - Prix : 1250 € à débattre
Tél. : 03.26.58.10.71

Etiqueteuse Brachet 2012
Etiquettes + contre-étiquettes adhésives
300 bouteilles par heure
+ capsuleuse Dekomat verticale - TBE
L'ensemble : 6200 € HT
Tél. : 06.84.06.57.59

Belon fibre de verre pressoir 4000 kg
3 compartiments + distribution - Bas prix
Tél. : 06.88.47.44.51

Rogneuse BINGER sur chenillard
Moteur Honda, porte-outils,
4 supports roulettes - Prix à débattre
Tél. : 03.26.59.91.58 (après 20h)

Palettes bois 500 1/1 : 10 € HT l'unité
Cuve acier en 50 hl et 40 hl : 10 € HT/hl
2 cuves 200 hl polyester : 200 € HT
1 cuve polyester 80 hl : 80 € HT
Tél. : 03.26.66.66.66

Etiqueteuse pour étiquettes adhésives
de marque MEB - Modèle ADS/CH GL
Très peu servie - Année 01/2004
Modèle de bouteilles Symphonie,
standard et 1/2 bouteille - Prix : 16.000 €
Tél. : 03.26.59.21.09

CHAMPILLON
1- Maison 100 m² - Entrée, cuisine équipée,
salon/salle à manger, grande cheminée,
salle de bain, WC, penderie, rangement
A l'étage : 3 grandes chambres, grenier.
Cellier, cave.
2- Maison 75,65 m², style champenois
(poutres apparentes intérieur et extérieur),
cuisine, grande salle, espace sanitaire :
2 douches, lavabos, WC. A l'étage :
1 grande et 1 petite chambres, espace
palier. A usage professionnel, réception.
3- Garages. Dans la même cour.
Tél. : 03.26.59.46.72

Création et animation de sites internet
(+ vidéos) - Devis au 07.64.07.70.63
Mail : sitesmanuelregnier@gmail.com

2 calages bois Collio - Etat neuf - 150 € HT
Tél. : 06.60.57.36.61

à vendre

Intercep hydraulique Belhomme
la paire D et G - avec support adaptable
sur tout enjambeur - 7000 € HT l'ensemble
Tél. : 03.26.55.49.49 - 06.08.32.67.97

70 palettes alu empilables
pour panier Allibert, comme neuves
Tél. : 06.47.94.24.44

3 cuves émail Brauthite
de 24 hl 76 + 24 hl 90 + 31 hl 56
1 cuve à chapeau flottant polyester d'env.20 hl
1 cuve de transport polyester d'env. 20 hl
Tél. : 06.85.20.87.40

Bidons traitement latéraux 500 l x 2
pour tracteur Bobard 889T 884T - 600 €
Tél. : 03.23.82.43.99

Caisses palette bois - Secteur AUBE
Bon état - Stockées à l'abri - 25 € l'unité
Tél. : 06.78.93.32.36

Cuves en émail - Etat neuf - Robinet inox
1 x 52 hl - 2 x 65 hl - 1 x 55 hl - 1 x 60 hl
Tél. : 06.85.33.19.50

Broyeur à sarments Rotalex - 1500 €
Fischbach - 2500 €
Passerelle pour chargement pressoir
1,30 m x 5 m, hauteur réglable - 3000 €
2 pressoirs Coquard 4000 kg traditionnel
avec colonne - 4000 €
Tél. : 03.26.55.40.51

Vends bac à aignes pressoir 2000 kg
Bon état - 500 €
Tél. : 03.26.55.34.60

Vends 4 pneus montés 185/65/15
CONTINENTAL contact 2500 km
Jantes 4 trous - 280 €
Donne 2 barres de toit Xsara Picasso
Tél. : 03.26.57.64.91

Vends guérite de dégoûtement
DO PLAST - Prix : 180 €
Tél. : 06.71.97.10.36

Vends 2800 bouteilles champenoises
à rincer - Faire offre
Tél. : 03.26.52.36.72

Brade cuves émail tous usages
Faire offre
Tél. : 06.84.13.19.75

Sécateur PELLENC 2000
Servi 2 saisons - 900 €
(facture + révision à disposition)
Tél. : 06.40.75.81.74

Sécateur électrique
ancien Electrocoup - 240 €
Tél. : 03.26.59.42.49

Sécateur électrique
FELCOTRONIC 82/82A
Peu servi - Cause retraite - 350 €
Tél. : 03.26.51.82.96

cherche

Viticultrice bio cherche vignes à louer ou
acheter pour les convertir et les labelliser bio
Secteurs Côte des Blancs, Epernay,
Montagne de Reims, Sézannais
Tél. : 06.02.13.82.87

Charly-sur-Marne - Exploitation de 8 ha
recherche personne entre 30 et 50 ans
avec expérience - Maîtrise tous travaux
viticoles et tous types de taille (concours)
Capacité à 20% du temps d'être tractoriste,
maîtrise de la conduite du tracteur,
connaissance en mécanique.
Tél. : 06.08.24.23.74 - 03.23.82.07.59
champagne-didier.corre@wanadoo.fr

Cherche emploi dans les vignes
Expérience tous travaux (taille, lierie,
palissage, cave et cuverie, etc...)
Tél. : 06.25.28.28.23 lecourts29@gmail.com

Travail vigne/cave
Secteur environs d'Ay - 2 ans d'expérience
Tél. : 06.41.13.52.03

Recherche vignes ou exploitation viticole
en métayage-fermage en viager pour 2016
Recherche également terres en appellation
car possédons droits de plantation importants
Tél. : 03.26.55.15.45 - 06.07.13.45.37

Ouvrier en formation, cherche
des heures de pratique pour taille
et liage sur Epernay et environs
Tél. : 07.62.08.67.86

Homme avec expérience,
cherche vignes à tailler, uniquement Chablis
Epernay et Côte des Blancs
Tél. : 06.03.76.36.51

Ouvrier viticole, 7 ans d'expérience, cher-
che tous travaux cave et vigne
à tâche ou à l'heure
Permis B, autonome, libre de suite
Tél. : 03.10.15.31.07

Cherche vignes en tâche
pour taille et lierie - 8 années d'exp.
Mobilité 15/20 km autour de Mardeuil
Tél. : 06.88.01.47.04

Recherche personnel pour la taille
2 ha en tâche à Boursault
Diplôme de taille exigé
Statut d'auto-entrepreneur souhaité
Tél. : 06.80.96.38.01

Cherche matériels de cuisine vendanges :
cocottes/faitouts, plats/ustensiles, cuisinière
Tél. : 06.37.29.23.35

Recherche droits de plantation
Tél. : 06.95.53.94.24

Tâcheron cherche VIGNES EN TACHE
Région VITRY LE FRANCOIS
Tél. : 06.33.91.98.68

Cherche VIGNES EN TACHE à l'année,
secteur Epernay ou environs
Tél. : 06.87.10.21.29

**CARIAL C® PÉPITE®,
L'ANTI-MILDIU QUI PROTÈGE
VOTRE RÉCOLTE DÈS LA FLEUR**

Sanguier France SAS - 15, Chemin du Pêcheur 51700 Saint-Quentin-France, SAC au capital de 111 447 427 Euros, RCS - RCSA Toulouse 443 713 822
 Révisés de l'exercice clos le 31/12/12 : 7 062 000 € (régime des sociétés agricoles) | 15, rue de la République - 31000 Toulouse - France | Tél : 05 62 22 05 00
 CARIAL C® PÉPITE® - AMM n° 21 131 (1) - Contenance : 25 L (volumétriques) - 1 L/250 mL (volumétriques) - 0,25 L (volumétriques) - 0,125 L (volumétriques) - 0,0625 L (volumétriques) - 0,03125 L (volumétriques) - 0,015625 L (volumétriques) - 0,0078125 L (volumétriques) - 0,00390625 L (volumétriques) - 0,001953125 L (volumétriques)
 de prime ses achats. Pour être en mesure de procéder à l'expédition, nous nous réservons le droit de suspendre temporairement la vente de nos produits.
 2012, nous avons obtenu le label « Produit de Qualité » de la Commission des Vignerons de la Région Champagne et de l'Union des Producteurs Agricoles de la Région Champagne.
 PÉPITE est un produit à base de cuivre, son utilisation est soumise à des restrictions. Pour plus d'informations sur les restrictions d'usage de ce produit, consultez le document technique ou contactez notre service client.
 Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations relatives au produit et ses dangers. Ce produit est destiné à un usage professionnel. Il est interdit de l'utiliser pour une utilisation domestique. Les produits phytosanitaires doivent être utilisés conformément à leur destination et à la réglementation en vigueur. Respecter les délais d'attente avant récolte.
 Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations relatives au produit et ses dangers. Ce produit est destiné à un usage professionnel. Il est interdit de l'utiliser pour une utilisation domestique. Les produits phytosanitaires doivent être utilisés conformément à leur destination et à la réglementation en vigueur. Respecter les délais d'attente avant récolte.
 Avant toute utilisation, lisez attentivement l'étiquette et les informations relatives au produit et ses dangers. Ce produit est destiné à un usage professionnel. Il est interdit de l'utiliser pour une utilisation domestique. Les produits phytosanitaires doivent être utilisés conformément à leur destination et à la réglementation en vigueur. Respecter les délais d'attente avant récolte.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS - UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACÉUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

ARMICARB®
Les Maladies de la Vigne
au stade floraison et début de la récolte

AMICARB® AMM n° 21 182 (1) - Composition : 100 g/kg de biocharbon de potassium - Colonisateurs : Formulation SP - Soluble stable dans l'eau - Marque déposée de Church & Dwight - Autorisé en Agriculture Biologique
 Pour en savoir plus, consultez le site internet www.armicarb.com ou contactez notre service client au 05 62 22 05 00. Pour plus d'informations sur les produits phytosanitaires, consultez le site internet www.agriculture.gouv.fr ou contactez notre service client au 05 62 22 05 00.
 DE SANCOSE - S.A.S. au capital de 9 828 225 - 100 163 996 RCS Aggr n° TVA intracommunautaire FR 17 300163 996 - Agrément n°AC001561 pour la distribution de produits phytochimiques à usage professionnel

**Conteneurs viti-culteurs
réutilisables et certifiés en AOC**

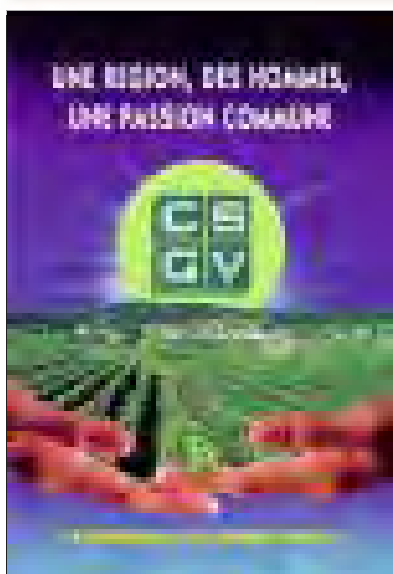
300 litres ou 350 litres
 20 litres

**Le fil pour ceux qui voient plus loin
que le bout de leur vigne!**

Distributeur officiel en Champagne :
 Coopérative du Syndicat Général des Vignerons
 Allées de Cumières CS 70051 51202 EPERNAY Cedex - Tél. : 03.26.59.86.00

ArcelorMittal

GALLO
 Les produits phytosanitaires sont des produits dangereux. Ils doivent être utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Respecter les délais d'attente avant récolte.



**Revue de la
COOPERATIVE DU SYNDICAT GENERAL DES VIGNERONS**
 Allées de Cumières - CS 70051 - 51202 EPERNAY Cedex

Tel 03.26.59.86.00 - Télécopie 03.26.51.60.60 - E-Mail : info@csgv.fr - Distributeur de produits phytosanitaires à des utilisateurs professionnels
 Agrément n° CA 00020 du 17.05.1996

AVIZE	chemin des Bas Nemery	Tel 03.26.57.79.22	Fax 03.26.57.77.00	csgv.pastorale.avize@gmail.com
BAR SUR AUBE	avenue de l'Europe	Tel 03.25.27.51.51	Fax 03.25.27.01.09	csgv.pastorale.baube@gmail.com
BAR SUR SEINE	rue Bernard Pied	Tel 03.25.29.79.99	Fax 03.25.29.79.79	csgv.pastorale.bseine@gmail.com
BASSUET	La Fosse Saint Nicolas	Tel 03.26.72.88.90	Fax 03.26.72.23.55	csgv.pastorale.bassuet@gmail.com
BOUZY	rue des Grelons	Tel 03.26.57.80.93	Fax 03.26.57.84.85	csgv.pastorale.bouzy@gmail.com
CHARLY sur MARNE	rue Paul Hivet	Tel 03.23.82.13.58	Fax 03.23.82.33.55	csgv.pastorale.charly@gmail.com
CONGY	rue des Prés	Tel 03.26.51.35.35	Fax 03.26.51.35.36	csgv.pastorale.congy@gmail.com
DORMANS	rue du bac	Tel 03.26.58.27.26	Fax 03.26.58.22.66	csgv.pastorale.dormans@gmail.com
EPERNAY SUD	ZA des Forges	Tel 03.26.56.48.48	Fax 03.26.56.48.49	csgv.pastorale.epsud@gmail.com
ETAMPES sur MARNE	20 rue de la Prairie	Tel 03.23.69.06.50	Fax 03.23.69.33.77	csgv.pastorale.etampes@gmail.com
LES RICEYS	rue de Valmolin	Tel 03.25.29.07.07	Fax 03.25.29.07.08	csgv.pastorale.riceys@gmail.com
MAILLY CHAMPAGNE	4 rue du 11 novembre	Tel 03.26.49.41.31	Fax 03.26.49.47.47	csgv.pastorale.mailly@gmail.com
MUIZON	rue de la Gare	Tel 03.26.04.15.15	Fax 03.26.04.10.40	csgv.pastorale.muizon@gmail.com
PORT A BINSON	rue de la Gare	Tel 03.26.58.30.89	Fax 03.26.58.37.77	csgv.pastorale.pab@gmail.com
SEZANNE	rue de Rétortat	Tel 03.26.80.65.95	Fax 03.26.80.64.63	csgv.pastorale.sezanne@gmail.com
VERTUS	rue des Chanteraines	Tel 03.26.53.50.50	Fax 03.26.57.54.45	csgv.pastorale.vertus@gmail.com
VILLEDOMMANGE	route de Pargny	Tel 03.26.49.75.10	Fax 03.26.49.66.77	csgv.pastorale.villedo@gmail.com

Directeur de la publication : Patrick CHARLOT - Chargée de coordination et mise en page : Alexandra GEORGET
 Impression : Agence BOOMERANG Magenta, LE REVEIL DE LA MARNE Epernay - Tirage 10000 exemplaires - Abonnement annuel 3 €